MAIRIE
DE
TOULOUSE

D10041648

Toulouse, le 30 JUIL. 2010

Mesdames et Messieurs les personnels des structures Petite Enfance de la Ville de Toulouse et du CCAS

Pierre COHEN
Député-Maire de Toulouse
Président du Conseil d'Administration
du CCAS

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, le nouveau décret sur les conditions d'accueil dans les structures petite enfance a été publié au Journal Officiel le 8 juin 2010, sans modification par rapport à son contenu qui avait été l'objet de vives critiques.

Le Conseil Municipal de Toulouse et le Conseil d'Administration du CCAS se sont déclarés, à deux reprises, opposés à ce texte et ont apporté leur soutien au mouvement qui revendiquait son abandon. Ce texte est en effet de nature à dégrader les conditions d'accueil des enfants en bas âge et se fonde sur des données très contestables, notamment la prétendue sous fréquentation des structures.

Je sais que la très grande majorité des professionnel(le)s de la petite enfance considèrent cette réforme comme une atteinte au cœur des valeurs de leur métier.

En effet, diverses dispositions de ce texte permettent notamment d'organiser des sur fréquentations au sein des structures et de déqualifier les personnels. Aussi, il me paraît essentiel de vous préciser que la Ville de Toulouse et son CCAS, en tant que gestionnaires d'équipements, n'utiliseront pas les « assouplissements réglementaires » autorisés par ce décret et veilleront à maintenir des conditions d'accueil de qualité pour les enfants. C'est une position tout à fait claire et légale de la part de la municipalité.

Je reste également plus que réservé sur l'opportunité de réaliser des « jardins d'éveil », formule qui révèle une forme de démission de l'Education Nationale à l'égard de la scolarisation des plus jeunes.

On peut craindre que ce décret implique, à l'avenir, une révision des politiques tarifaires au niveau national, afin de contraindre les gestionnaires de structures à appliquer les nouvelles préconisations. Soyez certain(e)s de notre vigilance sur ce point et de notre détermination à ne pas céder à de telles perspectives.

Je vous remercie une nouvelle fois pour votre attachement à une prise en charge de qualité des petits Toulousains et vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pierre COHEN

Hôtel de Ville
Place du Capitole
Boîte Postale n° 999
31040 Toulouse Cedex 6